



DÉCISION N° 2025/41

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MONSIEUR DOMINIQUE BUISSON

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu la décision n°2018/02 du 23 janvier 2018 de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie portant nomination de M. Dominique BUISSON en qualité de directeur foncier Ouest ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique BUISSON, directeur foncier Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à son adjoint, Monsieur Manuel Pauchet, à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Florent ESPAGNO, notaire, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à la cession des lots de copropriété listés en annexe compris dans l'ensemble immobilier cadastré section AS n° 173 sis sur la commune de Muret (31) ;

Article 2 : Ladite cession interviendra au prix – hors taxe sur la valeur ajoutée -de DEUX MILLIONS QUATRE-CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENT TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTIMES (2 448 203.81 EUR) ; ce prix correspondant au prix de revient tel que défini par la convention opérationnelle n° 925HG2023 signée en date du 5 octobre 2023.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le

ANNEXE
LOTS DE COPROPRIETES OBJET DE LA CESSION

Lot numéro deux (2)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier A, portant le numéro 2 sur le plan du sous-sol.
Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre (4)

Au sous-sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier A, portant le numéro 4 sur le plan du sous-sol,
Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro sept (7)

Au sous-sol, accessible depuis la cage d'escalier A, un cellier portant le numéro sept sur le plan du sous-sol,
Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro neuf (9)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier A, portant le numéro 9 du plan du sous-sol,
Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro dix (10)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier A, portant le numéro 10 sur le plan du sous-sol,
Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro seize (16)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier A, portant le numéro 16 sur le plan du sous-sol,
Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro dix-sept (17)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier A, portant le numéro 17 sur le plan du sous-sol,
Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro vingt et un (21)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier A, portant le numéro 21 sur le plan du sous-sol,
Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro vingt-trois (23)

Au sous-sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier B, portant le numéro 23 sur le plan du sous-sol.
Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro vingt-cinq (25)

Au sous-sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier B, portant le numéro 26 sur le plan du sous-sol.
Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro vingt-six (26)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier B, portant le numéro 26 sur le plan du sous-sol,

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro trente et un (31)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier B, portant le numéro 31 sur le plan du sous-sol

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro trente-six (36)

Au sous-sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier B, portant le numéro 36 sur le plan du sous-sol.

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro trente-neuf (39)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier B, portant le numéro 39 sur le plan du sous-sol,

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quarante-neuf (49)

Au sous-sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier C, portant le numéro 49 sur le plan du sous-sol,

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cinquante et un (51)

Au sous-sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier C, portant le n° 51 sur le plan du sous-sol,

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cinquante-sept (57)

Au sous-sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier C, portant le numéro 57 sur le plan du sous-sol.

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cinquante-neuf (59)

Au sous-sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier C, portant le numéro 59 sur le plan du sous-sol.

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro soixante (60)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier C, portant le numéro 60 sur le plan du sous-sol,

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro soixante-deux (62)

Au sous sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier D, portant le numéro 62 sur le plan du sous-sol.

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro soixante et onze (71)

Au sous-sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier D, portant le numéro 71 sur le plan des sous sol.

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro soixante-dix-sept (77)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier D, portant le numéro 77 sur le plan du sous-sol,

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro soixante-dix-neuf (79)

Au sous-sol, accessible depuis la cage d'escalier D, un cellier portant le numéro 79 sur le plan du sous-sol,

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-quatre (84)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier E, portant le numéro 84 sur le plan du sous-sol,

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-six (86)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier E, portant le n°86 sur le plan du sous-sol.

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-douze (92)

Au sous-sol un cellier accessible depuis la cage d'escalier E, portant le N° 92 sur le plan du sous-sol,

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent deux (102)

Au sous-sol, un cellier accessible depuis la cage d'escalier E, portant le numéro 102 sur le plan du sous-sol ci-annexé.

Et les deux /dix millièmes (2 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent neuf (109)

Au 3ème étage, accessible depuis la cage d'escalier A, à gauche en arrivant sur le palier,

un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, quatre chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir. .

Et les cent neuf /dix millièmes (109 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent onze (111)

Au 4° étage, accessible par la cage d'escalier A, à gauche en arrivant sur le palier, Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, quatre chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,

Et les cent huit /dix millièmes (108 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent sept (107)

Au 2ème étage, accessible par la cage d'escalier A, à gauche en arrivant sur le palier, un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, quatre chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,

Et les cent neuf /dix millièmes (109 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent cinq (105)

Au premier étage, accessible par la cage d'escalier A, à gauche en arrivant sur le palier, un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, quatre chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir

Et les cent huit /dix millièmes (108 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre (104)

Au rez-de-chaussée, accessible par la cage d'escalier A, un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, quatre chambres, loggia, salle d'eaux, W.C.,

Et les cent treize /dix millièmes (113 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-trois (123)
Au 10ème étage, accessible depuis
palier, un appartement comprenant : entrée,
salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir.
Et les cent huit /dix millièmes (108 /10000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-quatre (124)
Au 10° étage, accessible par la cage
Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia,
salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir.
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent dix-neuf (119)
Au huitième étage, accessible par la cage d'escalier A, à gauche en arrivant sur le
pallier,
Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, quatre chambres, loggia,
salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,
Et les cent huit /dix millièmes (108 /10000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent trente (130)
Au 3° étage, accessible par la cage d'escalier B, à droite en arrivant sur le pallier,
Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia,
salle d'eau, WC, cuisine, séchoir.
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent trente-deux (132)
Au 4° étage, accessible par la cage d'escalier B, à droite en arrivant sur le palier,
un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres,
loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent trente-quatre (134)
Au cinquième étage, accessible par la cage d'escalier B, à droite en arrivant sur le
palier,
Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia,
salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-cinq (125)
Au 1er étage, accessible par la cage d'escalier B, à gauche en arrivant sur le pallier,
Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia,
salle d'eau, W.C, cuisine, séchoir
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-quatre (144)
Au 10° étage, accessible par la cage d'escalier B, à droite en arrivant sur le pallier,
Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia,
salle d'eau, WC, cuisine, séchoir.
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

gauche en arrivant sur le
quatre chambres, loggia,
es communes générales.

en arrivant sur le palier,
sejour, trois chambres, loggia,
des parties communes

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, quatre chambres, loggia,
salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,
Et les cent huit /dix millièmes (108 /10000èmes) des parties communes générales.

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia,
salle d'eau, WC, cuisine, séchoir.
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres,
loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia,
salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia,
salle d'eau, W.C, cuisine, séchoir
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia,
salle d'eau, WC, cuisine, séchoir.
Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante et un (141)

Au 9^e étage, accessible par la cage d'escalier B, à gauche en arrivant sur le palier,

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-cinq (145)

Au 1^{er} étage, accessible par la cage d'escalier C, à gauche en arrivant sur le palier,

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, W.C. cuisine, séchoir,

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-quatre (154)

Au 5^e étage, accessible par la cage d'escalier C, à droite en arrivant sur le palier,

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau et W.C., cuisine, séchoir,

Et les quatre-vingt-quinze /dix millièmes (95 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-cinq (155)

Au 6^e étage, accessible par la cage d'escalier C, à gauche en arrivant sur le palier,

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, WC, cuisine, séchoir.

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-huit (158)

Au 7^e étage, accessible par la cage d'escalier C, à droite en arrivant sur le palier,

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, WC, cuisine, séchoir.

Et les quatre-vingt-quinze /dix millièmes (95 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-neuf (159)

Au 8^{ème} étage, escalier C, à gauche en arrivant sur le palier, un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir.

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-neuf (169)

Au 3^e étage, accessible par la cage d'escalier D, à gauche en arrivant sur le palier,

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, WC, cuisine, séchoir.

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-six (166)

Au premier étage, accessible par la cage d'escalier D, à droite en arrivant sur le palier,

un appartement comprenant: entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir.

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre-vingt-deux (182)

Au 9ème étage, accessible par la cage d'escalier D, à droite en arrivant sur le palier, un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre-vingt (180)

Au huitième étage, accessible par la cage d'escalier D, à droite en arrivant sur le palier, un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre-vingt-dix (190)

Au 3ème étage, accessible depuis la cage d'escalier E, à gauche en arrivant sur le palier,

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre-vingt-douze (192)

Au 4ème étage, accessible par la cage d'escalier E, à gauche en arrivant sur le palier, un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir.

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre-vingt-quatorze (194)

Au 5ème étage, accessible par la cage d'escalier E, à gauche en arrivant sur le palier, un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, trois chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir.

Et les quatre-vingt-douze /dix millièmes (92 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Lot numéro deux cent un (201)

Au huitième étage, accessible par la cage d'escalier E, à droite en arrivant sur le palier,

Un appartement comprenant : entrée, dégagement, séjour, quatre chambres, loggia, salle d'eau, W.C., cuisine, séchoir,

Et les cent huit /dix millièmes (108 /10000 ~~èmes~~) des parties communes générales.

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Le notaire rédacteur a établi la désignation qui précède tant d'après les anciens titres de propriété que d'après les énonciations de toutes les parties, avec la précision qu'aucune réserve n'a été faite sur cette désignation, ainsi que lesdites parties le déclarent expressément.

L'ACQUEREUR déclare parfaitement connaître ledit bien pour l'avoir visité en vue des présentes et s'être entouré de tous les éléments d'informations nécessaires à tous égards.

